



Je veux des renseignements pour un logement

Par **chapat michele**, le **25/09/2016 à 10:02**

bonjour ma mère est locataire elle a 88 ans et la propriétaire ne veut pas lui faire une douche elle a une baignoire mais vu son âge elle ne peut plus monter dedans. est-ce qu'elle en a le droit de lui refuser

C'est une maison qui a au moins 50 ans elle a une porte d'entrée qui date elle n'est même pas au norme et quand il pleut elle ne peut plus l'ouvrir elle est tellement vieille on lui a mis des verrous de sécurité et une planche devant le carreau plus de sécurité a-t-elle le droit de ne pas la changer pour moi ma mère je crains un jour qu'elle se fasse cambrioler et l'assurance ne marchera pas puis que la porte n'est pas au norme on dirait une porte de cave. je me bats avec elle depuis des années car elle ne veut rien faire dans la cuisine elle a un poêle à fuel de chauffage qui fait énormément de bruit quand il se met en marche. Pouvez-vous me répondre car je ne sais plus quoi faire merci d'avance de m'aider

Par **janus2fr**, le **25/09/2016 à 10:36**

Bonjour,

Concernant la baignoire, le bailleur n'a aucune obligation de la remplacer à ses frais par une douche. Vous pouvez lui proposer de faire à vos frais ces travaux, mais il n'est pas obligé d'accepter. Imaginez que le locataire suivant, lui, veuille une baignoire ! On ne va pas tout changer à chaque locataire ! Si ce problème est rédhibitoire pour votre mère, il faudra envisager de trouver un autre logement avec une douche.

Concernant la porte d'entrée, n'utilisez pas le terme "pas aux normes", cela ne veut rien dire. Une porte, tout comme le logement d'ailleurs, n'a pas à répondre aux normes actuelles, si tant est qu'il en existe pour les portes !

L'important est que cette porte assure bien le clos, critère du logement décent, donc qu'elle ferme bien et ne laisse pas passer la pluie ou le vent. Si elle est un peu trop facile à forcer, malheureusement, cela n'entre pas en ligne de compte. Elle doit pouvoir se verrouiller, c'est tout.

En revanche, si, comme vous dites, quand il pleut, elle reste coincée, là il s'agit bien d'un problème que doit résoudre le bailleur.

Pour le chauffage, il faut voir si cet appareil présente bien toutes les sécurités voulues et s'il fonctionne correctement. Votre mère le fait-elle bien entretenir une fois par an comme elle en a l'obligation ? Que dit le chauffagiste ?